



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE DU BOURG-D'OISANS

01 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉ



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

74B

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles
Téléphone : 04 75 41 84 66
Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur Le Maire
Mairie
1 rue Humbert

V/Réf : LAR du 07/12/23
Affaire suivie par : Marie-Hélène BELLE

38520 LE BOURG D'OISANS

N/Réf : GV/LB 2024-004 L.

Valence, le 25 janvier 2024

**Objet : PLU_modification
Commune de Le Bourg-d'Oisans**

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 13 décembre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la modification de droit commun n°1 du PLU sur la commune de Le Bourg-d'Oisans.

La commune de Le Bourg-d'Oisans est située dans les aires de production de l'Indication Géographique Protégée (IGP) "Isère" et de l'Indication Géographique (IG) "Génépi des Alpes".

On ne recense sur la commune que 88,85 ha de surface en agriculture biologique pour 4 exploitations.

La modification envisagée vise à :

- Mettre en conformité les documents du PLU avec le plan de prévention des risques naturels approuvé en décembre 2022
- Modifier les objectifs de logements par sous-secteur dans l'OAP n°1 du Bourg
- Reformuler les enjeux architecturaux et environnementaux inscrits dans les OAP n°1 et n°2
- Modifier certains emplacements réservés dans leur périmètre et/ou dans leurs objectifs
- Corriger les erreurs matérielles.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'agriculture et a fortiori sur les IG et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Valérie KELLER



Copie : DDT 38 - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE Cedex 9

INAO - Délégation territoriale Sud-Est - Valence
04 75 41 06 37
Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard 26000 VALENCE